PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2024 - 116 du 27 mars 2024

portant approbation de la politique nationale de la qualité du service public en République du Congo

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n $^\circ$ 10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques ;

Vu la loi n° 31-2019 du 10 octobre 2019 d'orientation de la performance de l'action publique;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement;

Vu la loi n° 74-2022 du 16 août 2022 portant loi d'orientation sur le développement

Vu la loi n° 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo ;

Vu le décret n° 2021-330 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs ; Vu le décret n° 2021-346 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-91 du 2 mars 2022 portant organisation du ministère du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la politique nationale de la qualité du service en République du Congo, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la 2024 - 116 Fait à Brazzaville, le 27 mars 2024 Denis SASSQU/N'GUESSO.-Par le Président de la République, Le Premier ministre, chaf du Gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO. Le ministre d'État, ministre de la Le ministre du contrôle d'Etat, de la qualité fonction publique, du travail et de du service public et de la lutte contre les a sécurité sociale, antivaleurs, Firmin AYESSA. -Jean-Rosaire IBARA.-Le ministre de l'économie et des Le ministre du budget, des comptes publics et finances, du portefeuille public Jean-Baptiste ONDAYE. -Ludovic NGATSE !-La ministre de l'environnement, du développement

durable et du bassin du Congo,

Arlette SOUBAN-NONAULT. -